

issu de la noble famille que *le Récit d'une Sœur* nous a fait aimer, orateur rappelant à la tribune l'éloquence de Montalembert, chrétien convaincu, ami sincère et dévoué du peuple, M. le comte Albert de Mun !

Parcourez seulement la liste des institutions charitables établies en France, vous resterez étonnés. Il ne faut pas demander ce que fait la charité, mais plutôt ce qu'elle ne fait pas.

Est-il une souffrance qui ne soit secourue ? Est-il une œuvre de bien qui n'ait ses apôtres et ses protecteurs ? A son entrée dans la vie, du berceau à l'école, de l'école à l'apprentissage, de l'apprentissage à l'atelier et de l'atelier au ménage ; si les infortunes l'accablent, s'il a besoin de pain, s'il est coupable même ; à toutes les heures de son existence, à son agonie et à sa mort, le pauvre a près de lui des asiles qui l'attendent, il a des anges qui l'appellent leur frère, il a des mères qui lui réservent toute la compassion et toute la tendresse du cœur le plus noble et le plus généreux. <sup>(1)</sup>

---

(1) Outre les œuvres que tout le monde connaît, il en existe un grand nombre d'autres qui prouvent jusqu'à quel point la charité a porté ses attentions maternelles. Nous en citons quelques-unes : Œuvre de l'adoption ; Œuvre des tutelles des enfants trouvés et abandonnés ; Orphelinats agricoles ; Œuvre de rapatriement des enfants délaissés ; Bourses pour les écoles primaires ; Sociétés de placement, d'éducation, d'apprentissage des enfants ; Œuvre des apprentis et des jeunes ouvriers ; Orphelinats et ouvroirs des filles pauvres à la ville et à la campagne ; Œuvre des domestiques et des servantes ; Caisses des loyers